



Vanves, le 08 juin 2017

Affaire suivie par :
Service Éducation
C. RÉJAUD
01 41 33 92 24
CR/MC 0806-5262

Madame GAZEL
Monsieur TROUVÉ

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 31 mai dernier dans lequel vous nous faites part de votre souhait que le dispositif de l'accompagnement scolaire soit maintenu l'année prochaine à l'identique.

Lors du COPIL du 27 avril dernier, a été présentée une évolution dans l'organisation de l'accompagnement scolaire pour l'année scolaire 2017-2018. Il s'agissait d'augmenter la durée de ce temps à 1h chaque soir mais également d'augmenter le nombre d'élèves accueillis par groupe.

Les récentes annonces du gouvernement et les probables et rapides évolutions sur les « devoirs à l'école » nous obligent aujourd'hui à revenir sur ces changements. En effet, il nous paraît plus opportun de mener une réflexion globale sur ce sujet tout au long de l'année prochaine dans le cadre du bilan du PEdT 2015-2018.

Le cadre général de la réforme annoncée par le gouvernement devrait être connu pour la rentrée de septembre. Nous vous proposons donc de nous retrouver pour le 8e COPIL le mardi 26 septembre 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Xavière MARTIN
Adjointe au Maire chargée
de l'Éducation et de la Petite Enfance



Bernard GAUDUCHEAU
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de-France

Mairie de Vanves
23, rue Mary Besseyre
CS 40001
92172 Vanves cedex
www.vanves.fr

Téléphone
01 41 33 92 00
Télécopie
01 41 33 92 35
E-mail

servicesmunicipaux@ville-vanves.fr